



## Syndic immobilier fantôme

Par **rehad**, le **20/01/2018** à **17:09**

Bonjour,

Nous avons ouvert un compte pour gérer la copropriété de notre immeuble nous sommes deux copropriétaires auprès d'un organisme pourtant réputé" franchise"

Trois mois après nous n'avons aucune nouvelle de cet organisme et nous avons adressé dernièrement nos chèques pour régler l'assurance de l'immeuble en temps voulu( la compagnie m'a déclaré n'avoir toujours rien reçu de la part du syndic). nous avons écrit en recommandé pas de réponse , nous sommes allés à l'agence sois disant la personne qui s'occupe de nous était en réunion etc.. Que pouvons nous faire . pour faire bouger cet organisme et remplir ces obligations.Nous n'avons aucune nouvelle de notre ouverture de compte.

Merci de votre aide

rehad

Par **Tisuisse**, le **21/01/2018** à **08:08**

Bonjour,

Changez de syndic, c'est tout.

A 2 copropriétaires, vous avez tout intérêt de gérer l'immeuble par vous même, ne passez pas par un professionnel qui va vous prendre des sous pour rien. Rapprochez-vous d'association

telle que l'ARC à Paris 19e (Association des Responsables de Copropriété) qui vous aidera dans vos différentes démarches.

Par **rehad**, le **21/01/2018** à **08:43**

merci pour la réponse

cordialement

rehad

Par **Jean662234**, le **13/03/2018** à **11:17**

Bonjour,

Il faut évidemment changer de syndic.

En revanche passer en syndic bénévole nécessite du temps et des compétences même si vous êtes une petite copropriété.

Nous même étions 6 copropriétaires dans notre immeuble, nous avons décidé de passer par le biais du syndic bénévole en nommant un copropriétaire en tant que tel...

Nous avons failli en payer le prix fort car une erreur dans le paiement d'une prime d'assurance a failli nous coûter la réparation d'un appartement entier.

Personnellement, suite à cela je suis passé par un nouveau site qui a ouvert récemment il me semble : xxxxxx

Dessus j'ai pu comparer les tarifs des syndicats selon les caractéristiques de ma copropriété mais aussi une évaluation établie par leur propre client.

Cela m'a permis de trouver un syndic au prix juste et bien noté.

J'ai demandé à ce que son contrat soit inscrit à l'ordre du jour, nous verrons.

Par **rehad**, le **13/03/2018** à **12:00**

Merci de votre expérience

rehad

Par **Jean662234**, le **13/03/2018** à **12:03**

Pas de quoi. Allez voir sur [duflair . com](http://duflair.com) (sans espace). Ils sont remarquablement disponibles si vous avez des questions.

Par **rehad**, le **13/03/2018** à **15:32**

merci pour le tuyau

rehad